



RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Alors que la région regroupe 21,2 % des salariés du champ de l'OMPL, elle est à l'origine de 20,3 % des actions de formation. Globalement, un certain équilibre est donc observé en termes d'accroissement des compétences. Dans ce cadre, c'est le secteur santé qui génère la plus grande part d'actions (68,2 %) en liaison avec le nombre de salariés qu'il regroupe.



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2019 d'Actalians**¹. Il propose une photographie régionale des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, de chacun des trois secteurs et des branches professionnelles.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Données de cadrage² 2019

Secteurs Branches	Nb. total d'actions de formation	Nb. de salariés formés	Nb. de salariés ayant suivi plusieurs formations dans l'année	Effectifs salariés totaux ³	Nb. d'entreprises formatrices	Nb. total d'entreprises
Secteur cadre de vie-technique	2880	2293	448	16720	730	2504
Entreprises d'architecture	2085	1677	310	12928	600	2114
Entreprises d'économistes de la construction	65	60	3	751	22	153
Entreprises d'experts en automobile	367	266	78	972	43	69
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	363	290	57	2072	65	168
Secteur juridique	3658	2819	592	22699	789	4028
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	338	204	66	827	37	82
Cabinets d'avocats	3050	2422	493	18242	687	3541
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	154	133	18	1369	56	145
Études d'huissiers de justice	116	60	15	2260	9	260
Secteur santé	14042	10756	2074	54145	4168	13069
Cabinets dentaires	2571	2324	162	9046	1126	4078
Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	417	369	36	8718	68	88
Cabinets médicaux	1401	1223	127	13771	412	4778
Pharmacie d'officine	9076	6440	1658	19579	2383	3541
Cliniques vétérinaires	577	400	91	3031	179	584
Île-de-France	20580	15868	3114	93563	5687	19601
Ompl	101366	75785	16789	442145	28734	105502

1 : Actalians était l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) des professions libérales avant la transformation des OPCA en OPCO (opérateurs de compétences) en application de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'OPCO EP (OPCO des entreprises de proximité) est l'opérateur dont dépendent la majorité des branches du périmètre de l'OMPL.

2 : hors DOM.

3 : données estimées.

- Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires



FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Globalement, le plan de formation est le dispositif le plus utilisé par les entreprises.

Mais, les taux d'accès varient fortement d'une branche à l'autre. La pharmacie d'officine, les études d'administrateurs et mandataires judiciaires et les entreprises d'experts en automobile ont le plus fort taux d'accès à la formation.

La situation est inverse pour les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers, les études d'huissiers de justice et les entreprises d'économistes de la construction.

Taux d'accès à la formation¹ par secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs Branches	Taux d'accès des salariés à la formation ²				Taux d'entreprises formatrices ³			
	Cpro	CPF	Plan	Autre	Cpro	CPF	Plan	Autre
	0,4	1,2	15,1	0,0	2,4	1,2	25,6	0,2
	0,3	0,7	14,4	0,0	2,0	3,5	24,9	0,2
	1,1	0,9	6,6	0,0	4,6	3,3	9,8	0,0
	0,7	8,5	28,0	0,0	1,4	5,8	58,0	0,0
	0,5	0,6	16,5	0,0	5,4	7,1	35,7	0,0
	2,1	1,5	12,9	0,0	5,9	3,7	14,5	0,1
	0,7	1,1	39,5	0,0	4,9	4,9	43,9	0,0
	2,6	1,7	12,9	0,0	6,4	3,8	13,9	0,2
	0,4	1,5	9,3	0,0	2,8	9,0	32,4	0,0
	0,0	0,0	5,2	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0
	3,8	0,8	21,5	0,1	9,7	1,2	15,2	1,3
	14,8	1,1	13,1	0,2	19,3	2,0	10,9	0,2
	1,5	0,8	2,5	0,0	46,6	42,0	33,0	2,3
	2,4	0,7	7,2	0,0	4,2	1,6	4,5	0,0
	1,3	0,7	44,2	0,1	6,3	3,4	64,6	0,5
	0,9	1,4	17,4	0,3	4,3	5,8	23,8	1,5
Île-de-France	2,8	1,1	18,3	0,1	8,0	2,0	16,4	0,9
Ompl	1,3	0,8	20,9	0,1	3,4	1,4	19,7	1,2

Cpro : contrat de professionnalisation.

CPF : compte personnel de formation.

1 : hors DOM.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Dans les entreprises du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences des salariés s'effectue principalement par des formations débouchant sur une attestation de présence (stages et assimilés).

Les autres sanctions sont beaucoup plus marginales.

Répartition des formations par sanction, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs Branches	Attestation de présence	Certificat de compétences	Certificat de qualification professionnelle	Diplôme	Titre ou diplôme homologué	UC VAE
	87,1	5,8	0,1	6,3	0,6	0,1
	84,4	7,9	0,1	7,3	0,2	0,0
	84,6	1,5	0,0	12,3	0,0	1,5
	93,7	0,0	0,0	3,0	3,0	0,3
	96,4	0,6	0,0	2,5	0,6	0,0
	78,1	3,5	9,0	4,9	4,4	0,1
	67,5	26,0	1,2	4,7	0,6	0,0
	78,9	0,0	10,6	5,1	5,1	0,2
	68,8	25,3	0,0	3,9	1,9	0,0
	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	81,5	0,1	1,2	6,8	10,2	0,2
	41,8	0,8	0,8	10,1	46,4	0,2
	66,2	0,0	0,0	21,1	12,0	0,7
	72,3	0,0	6,1	14,0	6,9	0,6
	94,3	0,0	0,7	4,4	0,5	0,0
	90,5	0,2	0,0	1,7	6,9	0,7
Île-de-France	81,7	1,5	2,4	6,4	7,8	0,1
Ompl	89,6	1,3	0,8	3,7	4,5	0,1

I : hors DOM.



DEMANDE DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins en acquisition de compétences des salariés et des entreprises de la région se concentrent dans le domaine de l'activité première de l'entreprise. En retour, les autres thèmes de formation sont peu exploités.

Répartition des formations¹ par domaine de compétences, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs Branches	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel personnel	Langues	Autres
	39,8	6,5	42,9	4,8	1,7	4,2
	29,5	7,4	53,2	3,4	2,0	4,4
	41,5	13,8	12,3	10,8	6,2	15,4
	70,0	5,4	4,9	16,3	0,3	3,0
	67,8	0,8	27,5	0,3	1,1	2,5
	43,8	8,8	19,3	4,0	12,7	11,4
	72,2	3,3	17,2	3,6	0,6	3,3
	42,5	9,2	16,5	4,3	14,8	12,8
	39,6	18,8	21,4	2,6	6,5	11,0
	1,7	0,0	98,3	0,0	0,0	0,0
	81,3	4,2	3,7	4,7	2,0	4,1
	76,6	2,9	8,8	0,2	2,8	6,1
	43,9	13,9	12,2	0,0	5,5	21,1
	55,5	8,5	14,1	5,1	2,9	9,0
	88,6	3,5	0,4	0,2	1,4	2,1
	77,1	3,6	1,6	24,3	4,3	2,4
Île-de-France	68,8	5,4	12,0	4,6	3,9	5,4
Ompl	72,2	4,3	10,2	5,3	2,4	5,6

1 : hors DOM.



PLUS DE FEMMES FORMÉES

C'est avant tout une population féminine qui accède à la formation. Seul le secteur cadre de vie-technique se distingue par une sous-représentation marquée des femmes.

Ces répartitions sont en prise directe avec la composition par genre du salariat dans les entreprises du champ de l'OMPL.

Répartition des stagiaires¹ par genre, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	Femmes	Hommes
	46,9	53,1
	56,1	43,9
	43,3	56,7
	19,9	80,1
	19,3	80,7
	78,9	21,1
	74,5	25,5
	80,2	19,8
	64,7	35,3
	70,0	30,0
	86,7	13,3
	93,8	6,2
	92,1	7,9
	88,3	11,7
	83,3	16,7
	91,0	9,0
Île-de-France	79,6	20,4
Ompl	82,3	17,7

¹ : hors DOM.



SURREPRÉSENTATION DES CADRES

À l'exception du secteur juridique, les cadres sont les salariés qui accèdent le plus souvent à la formation.

Certaines spécificités de branches peuvent néanmoins être notées.

Ainsi, ils sont très sous représentés dans les études d'huissiers de justice.

En revanche, les professions intermédiaires sont sous représentés dans les cliniques vétérinaires et les cabinets dentaires.

Répartition des stagiaires¹ par catégorie sociale, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés	CSP non déterminée
	45,9	38,5	15,4	0,1
	55,2	31,7	12,9	0,2
	13,3	53,3	33,3	0,0
	10,5	67,7	21,8	0,0
	31,4	47,9	20,7	0,0
	25,7	45,4	28,7	0,2
	33,3	27,9	38,7	0,0
	25,8	48,6	25,4	0,2
	22,6	12,8	64,7	0,0
	3,3	46,7	50,0	0,0
	37,2	29,0	33,7	0,0
	9,0	1,9	89,0	0,0
	5,7	39,8	53,7	0,8
	4,4	38,3	57,3	0,0
	55,6	38,2	6,2	0,0
	34,8	1,5	63,8	0,0
Île-de-France	36,4	33,3	30,2	0,1
Ompl	31,9	41,0	27,0	0,1

¹ : hors DOM.

**MOINS DE 50 ANS
MAJORITAIRES**

Les salariés accédant à la formation se répartissent majoritairement entre deux classes d'âge : les moins de 35 ans et les 35-49 ans.

Par rapport à l'ensemble national, les seniors détiennent une part similaire parmi les stagiaires de la région.

Répartition des stagiaires¹ par tranche d'âge, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +
	52,1	34,3	13,6
	54,0	33,5	12,6
	66,7	21,7	11,7
	42,1	37,2	20,7
	47,2	39,3	13,4
	40,8	35,3	23,9
	45,6	31,4	23,0
	39,5	36,1	24,4
	56,4	27,8	15,8
	41,7	31,7	26,7
	48,4	31,7	19,8
	65,6	22,1	12,3
	54,5	31,4	14,1
	50,5	32,1	17,3
	40,2	35,5	24,4
	69,8	26,3	4,0
Île-de-France	47,6	32,7	19,7
Ompl	41,1	37,7	21,1

¹ : hors DOM.



PRÉDOMINANCE DES SALARIÉS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise générant moins de dix emplois ETP.

Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures.

Les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires¹ par taille d'entreprise en ETP, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	< 5 ETP	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	18,5	19,5	54,4	7,6
	23,1	20,8	51,9	4,2
	15,0	23,3	45,0	16,7
	5,3	18,4	44,7	31,6
	4,5	12,1	80,0	3,4
	16,7	10,5	34,1	38,7
	3,9	17,6	70,1	8,3
	18,4	8,8	28,9	44,0
	12,0	34,6	47,4	6,0
	1,7	5,0	93,3	0,0
	33,4	30,7	27,0	8,9
	45,5	18,0	20,2	16,4
	1,4	1,1	47,7	49,9
	18,2	19,1	52,5	10,3
	33,9	39,2	23,0	3,9
	30,0	30,3	35,0	4,8
Île-de-France	28,3	25,5	32,2	14,0
Ompl	31,3	33,5	27,6	7,6

















1 : hors DOM.



ACCÈS ÉQUITABLE À LA FORMATION

La répartition des stagiaires en fonction du temps de travail est assez similaire à celle observée pour l'ensemble de l'effectif salarié. Les quelques branches qui se démarquent par une sous représentation des stagiaires travaillant à temps partiel comptent parmi celles qui recourent le plus au temps complet.

Répartition des stagiaires¹ par durée du temps de travail, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	Temps complet	Temps partiel
	85,4	14,6
	83,6	16,4
	81,7	18,3
	89,1	10,9
	93,4	6,6
	90,2	9,8
	91,2	8,8
	90,0	10,0
	91,0	9,0
	95,0	5,0
	80,4	19,6
	85,2	14,8
	88,9	11,1
	85,6	14,4
	77,5	22,5
	75,8	24,3
Île-de-France	82,9	17,1
Ompl	76,4	23,6

1 : hors DOM.